

COMMUNE DE
GERMIGNY L'ÉVÊQUE
77910

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON MEAUX-NORD

Tél : 01.64.33.01.89

Fax : 01.64.33.86.66

courriel :mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr

**Compte-rendu du conseil municipal en date du
30 septembre 2015**

Le Conseil Municipal de Germigny l'Évêque, dûment convoqué par son Maire, Mme MARIE-MELLARE Aline, se réunira en session ordinaire le :

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015
à 20 heures 30
salle ruelle aux Loups

Fait à Germigny-L'Évêque le 24 septembre 2015

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du mercredi 02 septembre 2015

- 1) Approbation du nouveau contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement
- 2) Questions diverses

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15

L'an deux mille quinze,

le MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2015 à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de GERMIGNY-L'ÉVÊQUE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
24 SEPTEMBRE 2015

Etaient Présents :

Mmes Mrs : **MARIE-MELLARE** Aline - **BRIAND** Alain - **CHATEAU** Andrée - **CASCALES** Rodolphe - **MARIOT** Céline
- **HELM** Philippe - **DUBREUIL** Joëlle - **SCANZAROLI** Jean-Luc - **SCIPION** Florence - **WURTZ** Séverine –
KACZOROWSKI Richard – **MONTAGNON** Dominique - **RISPINCELLE** Josiane - **ROUILLON** Katherine -
PICHAVANT Valérie –

Secrétaire : Andrée **CHATEAU**

1) Approbation du nouveau contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement

Monsieur CASCALES prend la parole :

Les trois délégations de service public étant à échéance ont été relancées : deux par le syndicat d'assainissement et d'eau potable de Germigny-l'Évêque - Varredes pour l'eau potable ainsi que la station d'épuration et une directement par notre commune pour l'assainissement.

Le fermier retenu est Véolia, le contrat est de 12 ans.

- Caractéristiques principales de la délégation :

- Entretien, surveillance, réparations des ouvrages du service assainissement collectif, du réseau des eaux usées et du réseau d'eaux pluviales.....

La négociation de ces nouveaux contrats a permis de faire des économies substantielles ; pour une facture d'eau type de 120 m3, le montant baissera de 7.79 %.

Abonnement année : ancien tarif 44,70 € - nouveau tarif 37,00 €

Assainissement : ancien tarif 0,5739 €/m3 - nouveau tarif 0,659 €

Station d'épuration : ancien tarif 0,9066 € - nouveau tarif 0,849 €

Eau : ancien tarif 1,0547 - nouveau tarif 0,775 €

Madame le Maire reprend la parole et expose à l'Assemblée qu'en application des dispositions des articles L-1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pris en application de la Loi n° 93-122 du 29 Janvier 1993, modifiée relative à prévention et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, il convient de passer avec la Société VEOLIA - Compagnie Générale des Eaux, Société en Commandite par Actions dont le siège social est au 163-169, avenue Georges Clémenceau – 92000 NANTERRE, un Contrat de délégation par affermage du Service Public de l'assainissement confirmant sa désignation et précisant les conditions de ses obligations contractuelles.

Le Conseil Municipal, au vu des éléments du rapport de la Commission présentant la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci et des éléments du rapport sur les motifs du choix de l'entreprise candidate et de l'économie générale du contrat,

Au vu du projet de contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement et de ses annexes,

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

- **approuve**, en application des dispositions de l'article L-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le contrat de délégation de service public du service de l'assainissement négocié avec la société VEOLIA tel qu'il a été soumis à examen aux membres du Conseil Municipal,
- **autorise** Madame le Maire à signer ledit contrat,

2) Questions diverses : TARIF GARDERIE de 16h à 16h30

La sortie de l'école à 16h nous a fait modifier certains horaires pour l'étude et la garderie.

Pour les primaires, une plage horaire a été créée de 16h à 16h30 (dans la cour) au prix de 0.50 €.

Il convient de créer une nouvelle plage horaire pour la garderie de 16H à 16H30.

Le prix proposé est de 1 € ce qui comprend un accompagnement de l'école à la garderie et un goûter.

Une rétroactivité pourrait être appliquée au 1^{er} septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de créer une nouvelle plage horaire pour la garderie de 16h à 16h30 et d'en fixer le tarif à 1.00 €, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2015.

Avant de terminer la séance, les élus font un point sur les travaux en cours :

- L'Appel d'offres a été lancé pour la réfection de la toiture de l'ancienne salle des fêtes, ruelle aux Loups. 13 entreprises ont déjà téléchargé le dossier.

- Panneau numérique d'informations : Une subvention de 3000 € a été accordée par M. COPE. Nous venons de recevoir la notification ; ce qui nous permet d'engager les travaux.
- Réfection de la façade de l'église : un dossier a été adressé à la Fondation du Patrimoine.
- L'Agenda d'accessibilité pour les handicapés a été déposé en Préfecture, réponse sous 4 mois.
- Abris pour les voyageurs : des devis ont été obtenus, ils concernent le remplacement des deux abris bus de la route de Trilport, celui de la rue Saint Fiacre et la création d'abri rue Renoir. Une demande de subvention a été adressée à Mme Nicole Bricq, Sénatrice.
- Allée des Noyers : le projet a bien avancé avec la réalisation du lever topographique et des diagnostics amiante. Un avant-projet sommaire a été réalisé. Ce projet a été confié au cabinet Semaf. Dès que le projet sera abouti, nous pourrons monter les dossiers de demande de subventions.
- Rue Saint-Fiacre : étude pour la création de places de stationnement : un levé topographique a été effectué, le bureau d'étude Ceramo est missionné sur ce projet. Lorsque le projet sera affiné, une réunion sera organisée avec les résidents de la rue.

Fin du Conseil à 21h